

Droits et valeurs @



Troisième édition

Les valeurs, qui constituent une des strates historiques de la Civilisation européenne, englobent tout un éventail d'évolutions. Il faut prendre en compte les normes sociales et les traditions telles qu'elles nous ont été léguées ; par exemple le fait que la famille soit l'unité de base de tous les groupes sociaux. Il est donc raisonnable d'envisager ces strates historiques dans leur ensemble. On peut cependant, dans un rapide survol, évoquer des éléments individuels tels que la liberté, le règne de la loi, la démocratie, un gouvernement séculier, le respect de la vie privée dans les limites du droit, la protection du droit des minorités et, bien entendu, une prise de position claire contre le racisme et le nationalisme raciste, qui peut aller jusqu'à la xénophobie. En tenant compte des évolutions, il est désormais possible d'ajouter : des conditions socio-économiques à peu près équilibrées. L'aide humanitaire et plus généralement la philanthropie en sont des composantes généralement bien établies. Cette bonne foi a permis également de créer des organisations publiques à l'échelle planétaire pour le bénéfice de tous : par exemple, la Croix Rouge. L'immigration, une plus large protection des opprimés, la protection de l'environnement et la bioéthique constituent des exemples de telles évolutions plus récentes.



Une tendance progressiste majeure est tout d'abord érigée en norme avant d'être élevée au rang de valeur. Selon l'époque considérée, les valeurs d'une civilisation peuvent avoir une origine séculière ou pas, en fonction de la strate que l'on considère, ce qui met en jeu des histoires différentes pour chacune de ces évolutions. On peut volontairement y impliquer la morale et l'éthique. Certaines de ces valeurs, comme la démocratie par exemple, ont une longue histoire. Bien que la démocratie moderne se soit développée indépendamment de la tradition classique grecque, cette dernière a cependant constitué pour elle un exemple. La foi, qui constitue une strate tout à fait capitale, a beaucoup contribué à ces évolutions, apportant en particulier un ensemble de valeurs cohérentes, qui se classent désormais entièrement parmi les valeurs séculières.



Il a fallu rassembler des facettes importantes, qui sont autant de facteurs internes et impliquent une multitude de caractéristiques liées à la Civilisation européenne, cela bien avant l'ère gréco-romaine dans toute sa complexité. On peut ainsi voir apparaître cette Civilisation dès la Grèce antique. Depuis ses débuts, dans cette période polyvalente, et pendant tous les siècles au cours desquels elle s'est développée, de multiples variations et des innovations parallèles se sont ajoutées au spectre des



cultures européennes. On peut dresser la liste suivante de points nodaux qui la constituent: la philosophie, la littérature, l'architecture, les arts du spectacle et les arts visuels, la science et la technologie. Par ailleurs, on peut faire remarquer que les Jeux Olympiques à l'ère classique ont contribué à conférer aux rencontres sportives contemporaines un remarquable esprit de compétition. Mettre constamment en valeur les aspects de la Civilisation constitue une habitude. Maintenir le souvenir de son passé n'est pas moins traditionnel.




Plus récemment, un ensemble de valeurs a été regroupé sous l'étiquette des droits de l'homme. Ces derniers peuvent être définis comme les droits civiques ou politiques de l'individu dans son rapport avec l'état. Au cours des siècles passés, dans diverses cultures qui prennent en compte certaines questions liées aux droits de l'homme, on a vu apparaître des tendances et des évolutions, dont la mise en œuvre souffrait



pendant de limitations importantes : seuls certains secteurs de la société pouvaient en bénéficier. À l'heure actuelle, on peut citer les valeurs suivantes comme relevant des droits de l'homme : le droit à la vie - y compris le droit à la subsistance grâce à un accès à l'eau et à la nourriture -, le droit à la dignité - y compris par l'assistance aux handicapés et aux laissés pour compte -, la protection des personnes vulnérables - y compris les enfants et les personnes âgées -, la protection contre la violence, le droit à la nationalité, l'égalité, y compris en termes

de genre et d'ethnicité, la liberté de culte - tout au moins tant qu'elle exclut une dérive politique -, la liberté de religion - aussi longtemps que les caractères politiques en sont exclus -, la liberté d'association, le droit à un procès équitable, le droit de manifester dans le calme, le droit à la santé, le droit à l'éducation, la liberté de mouvement dans le cadre d'états autonomes, des conditions de travail équitables, le droit à la propriété. La liberté de pensée, la liberté de parole et d'expression - y compris la liberté de la presse - sont pour leur part limitées, comme l'on pouvait s'y attendre, par le principe de la proportionnalité, par exemple dans le cas de la délation, de la diffamation ou de la diffusion d'informations sur des événements d'actualité qui mettent en danger la sûreté et la sécurité publiques. La liberté d'information, la protection des données personnelles, de même que la santé et la sécurité, constituent des évolutions plus récentes qui sont autant d'avancées manifestes.

Si l'on considère les disparités globales entre civilisations de manière synthétique, on peut voir apparaître un certain nombre de traits caractéristiques et montrer ainsi que des désaccords entre les civilisations apparaissent plus fréquemment lorsque leurs valeurs, y compris les droits de l'homme, sont mises en jeu. Ces désaccords au contraire disparaissent souvent, ou sont réduits au minimum, lorsque l'on compare des cultures individuelles, celles par exemples de nations ou de traditions, à l'intérieur d'une même civilisation. En ce qui concerne les droits de l'homme, il est indispensable, naturellement, d'adopter une attitude globale d'autorité. Dans ce domaine, les instruments juridiques dont sont dotés les Nations Unies demeurent les plus complets.  [Déclaration Universelle des Droits de l'Homme](#). Le but est que chaque culture, à l'intérieur de chaque civilisation, avance de concert avec les autres. Ainsi, tous les états membres doivent inclure la charte des Droits Fondamentaux des Nations Unies dans leurs constitutions : de nombreux états souverains ont également sanctuarisé dans la loi les évolutions ultérieures. Les valeurs séculières, telles que la civilisation européenne les conçoit, se développent elles aussi en suivant les directions proposées par les Nations Unies. Pour parvenir à progresser de manière continue, il ne faut jamais cesser d'aller de l'avant. Après tout, les avancées internationales étudiées plus haut n'ont pu être atteintes qu'après avoir répondu à des défis particulièrement tenaces. [Conférence de Paix de Paris](#)



T. S. Kahvé, Ararat Heritage,
Londres, 2013